



GEOMETRE-EXPERT  
S.C.P. ROUALET-HERRMANN  
4, rue Placet - BP193  
51206 EPERNAY CEDEX  
Tel: 03.26.51.53.51

# COMMUNE DE MECRINGES

## CARTE COMMUNALE

Approbation de la Carte Communale par délibération en date du 23 Septembre 2005

A MECRINGES, le Maire :



*Baumais Henri*  
Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour.

A Châlons-en-Champagne, le 21 OCT. 2005

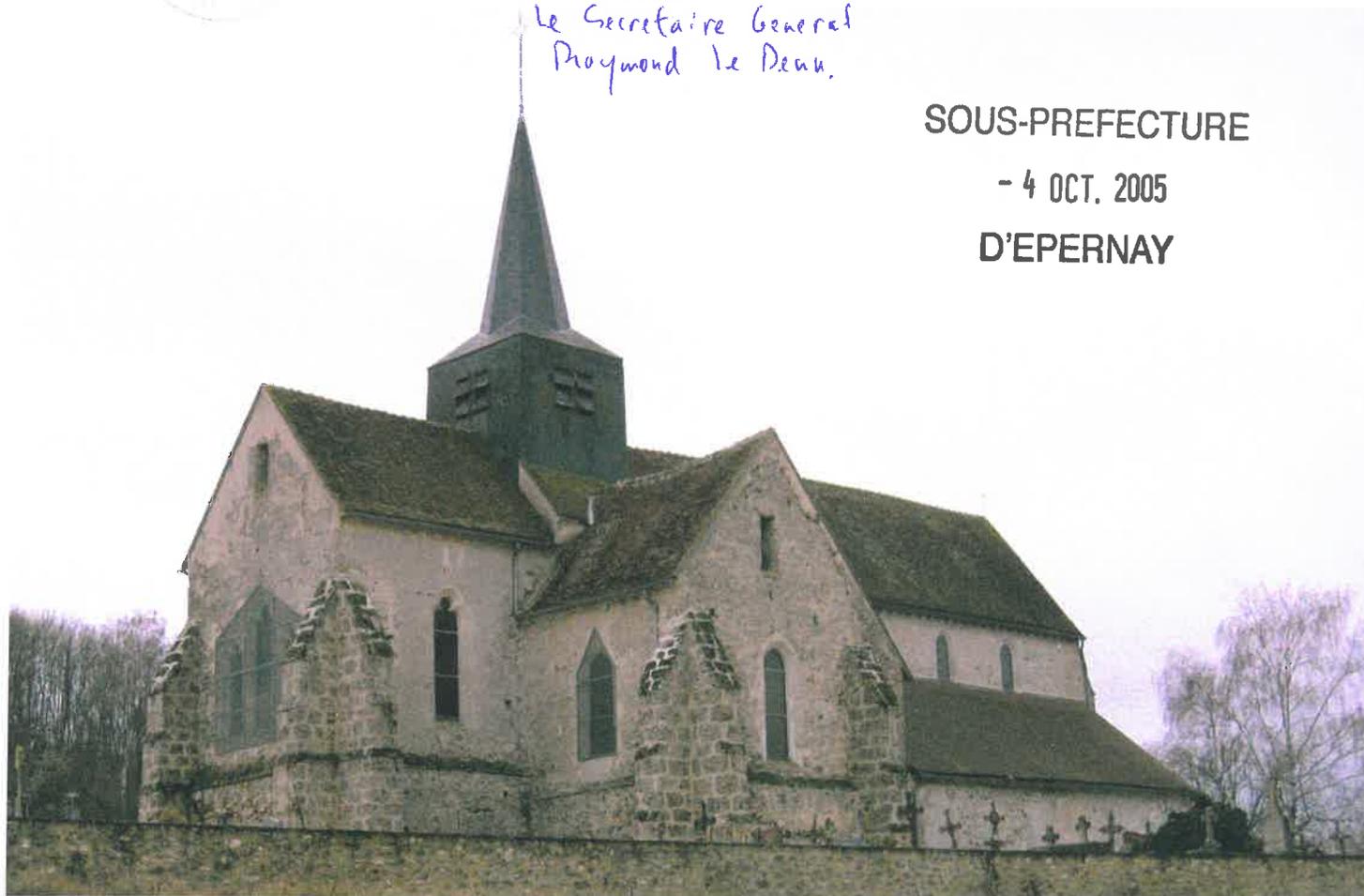
Le Préfet :

*Le Secrétaire Général  
Raymond Le Deun.*

SOUS-PREFECTURE

- 4 OCT. 2005

D'EPERNAY



RAPPORT DE PRÉSENTATION



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>PREMIERE PARTIE - ANALYSE DES DONNEES</b> .....	7
<b>A - LES DONNEES QUALITATIVES</b> .....	8
I LOCALISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE .....	8
II ETAT DES DOCUMENTS D'URBANISME ANTERIEURS.....	8
III ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS .....	9
3.1. Communauté de Communes de la Brie Champenoise.....	9
3.2. Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne. ....	9
3.3. Syndicat de Bonneval.....	9
IV SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	10
4.1. Situation générale.....	10
4.2. Desserte routière.....	12
4.3. Occupation des sols.....	13
4.4. Altimétrie .....	13
V CLIMATOLOGIE .....	15
5.1. Climat.....	15
5.2. Pluviométrie .....	15
5.3. Température .....	16
5.4. Les vents.....	17

VI	LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT .....	17
6.1.	Cours d'eau : Le Petit Morin.....	17
6.1.1.	Descriptif.....	17
6.1.2.	Qualité des eaux .....	18
6.2.	Les paysages.....	19
6.3.	Les boisements.....	23
VII	LES CARACTERISTIQUES DU SITE URBAIN.....	24
<b>B -</b>	<b>LES DONNEES QUANTITATIVES .....</b>	<b>27</b>
I	LA DEMOGRAPHIE.....	27
1.1.	Evolution de la population municipale entre 1872 et 1999.....	27
1.2.	Détail de l'évolution de la population entre 1975 et 1999 .....	28
1.3.	Pyramide des âges.....	29
1.4.	Evolution des ménages.....	29
II	LES ACTIVITES ECONOMIQUES .....	31
2.1.	Secteurs d'activités.....	31
2.2.	Population active.....	35
2.3.	Niveau d'études.....	37
III	LES CONSTRUCTIONS .....	38
3.1.	Parc de logement.....	38
3.2.	Age des constructions en 1999.....	38
3.3.	Les résidences principales en 1999 .....	39
IV	LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX .....	41
4.1.	Scolaire.....	41
4.2.	Bâtiments et équipements publics.....	41
4.3.	Vie associative .....	41
4.4.	Les réseaux.....	42
4.4.1.	Eau potable.....	42
4.4.2.	- Assainissement des eaux usées et pluviales.....	42
4.5.	Transports collectifs : .....	42

4.6. Traitements des ordures ménagères ..... 43

**DEUXIEME PARTIE - OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ..... 44**

I COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME..... 45

II PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT..... 45

III RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES..... 45

    3.1 Risques naturels ..... 45

    3.2 Risques technologiques..... 46

IV PATRIMOINE ARCHITECTURAL ..... 46

V LES OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE ..... 48

## AVANT-PROPOS

Une Carte Communale est un document d'urbanisme qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Elle peut préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Elle délimite, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par sinistre n'est pas autorisée.

Dans les secteurs admettant des constructions, s'appliquent les règles générales d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme, articles R111-1 à R112-2, notamment en ce qui concerne la localisation et la desserte des constructions, l'implantation et le volume des constructions, l'aspect des constructions.

Le dossier de carte communale se compose d'un rapport de présentation et de documents graphiques.

Le rapport de présentation analyse l'état initial de l'environnement.

Pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées, il explique les choix retenus notamment au regard des objectifs et des principes concernant :

- l'aménagement du cadre de vie ;
- les conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transport répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources ;
- la gestion du sol de façon économe ;
- la protection des milieux naturels et des paysages ;
- la sécurité et la salubrité publiques ;
- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

Enfin, il évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées. Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

La carte communale est élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Par ses choix d'aménagement et secteurs admettant des constructions, elle doit être compatible avec les normes juridiques hiérarchiquement supérieures, notamment en ce qui concerne les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

La carte communale est soumise à enquête publique permettant ainsi la consultation des habitants.

L'approbation de la carte communale par le Conseil municipal la rend opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées.

Lors de la délibération approuvant la carte communale, le conseil municipal doit spécifier si la commune retient la compétence des actes de permis de construire et d'autorisations d'urbanisme, auquel cas ceux-ci seront délivrés par le Maire.

Dans le cas contraire, le Préfet conservera la compétence pour délivrer les autorisations du droit des sols.

La carte communale doit également être approuvée par le Préfet.

La carte communale peut être révisée à l'initiative de la commune ou bien à la demande de l'Etat, si elle doit être rendue compatible avec les directives territoriales d'aménagement ou pour permettre la réalisation d'un nouveau projet d'intérêt général.

## INTRODUCTION

Les constructions sur le territoire de la commune de MECRINGES se répartissent sur 6 hameaux sans que l'on puisse vraiment dire que l'un d'entre eux constitue le village.

Les hameaux sont répartis sur le territoire communal aux lieudits suivants :

- Hauchecourt ;
- Le Chêne ;
- Aucourt ;
- Boulante ;
- Mécringes ;
- La Chaussée de Mécringes.

Afin que le développement des constructions sur le territoire communal ne se fasse pas de manière anarchique et pour gérer au mieux les équipements publics tels que la voirie et le réseau d'eau potable, le conseil municipal a choisi de définir les zones constructibles autour des hameaux, ainsi qu'à proximité des corps de fermes et habitations isolées.

Pour ce faire, il n'a pas été retenu un plan local d'urbanisme trop lourd pour les besoins de développement urbain qui existent sur la commune.

L'élaboration d'une carte communale permettant de définir les zones constructibles et rappelant les règles générales du règlement national d'urbanisme a été prescrite par le conseil municipal par délibération en date du 21 mars 2003.

## **PREMIERE PARTIE - ANALYSE DES DONNEES**

## A - LES DONNEES QUALITATIVES

### I LOCALISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

Les données administratives de la commune de MECRINGES sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N° INSEE	51 359
Surface	1086 hectares
Département	Marne (51)
Arrondissement	Epernay
Canton	Montmirail

Le canton de Montmirail, situé à l'ouest du département de la Marne, comprend 19 communes couvrant 27 777 hectares et comptant 7 453 habitants.

Ce canton est à vocation essentiellement agricole. Cette activité se traduit principalement par des implantations de silos agricoles collectifs sur plusieurs communes du canton.

A l'intérieur de ce canton, la commune voisine de Montmirail dispose de commerces et services nécessaires à l'ensemble du canton.

Elle accueille également des activités artisanales et industrielles qui fournissent des emplois aux habitants des communes voisines.

### II ETAT DES DOCUMENTS D'URBANISME ANTERIEURS

La commune de MECRINGES ne disposait jusqu'à présent d'aucun document d'urbanisme et relevait donc de l'application du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.).

Le territoire communal n'est couvert par aucun ancien Schéma Directeur ou par un Schéma de Cohérence Territoriale défini par la loi dite de Solidarité et de Renouveau Urbain (loi S.R.U.)

### **III ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS**

La commune de MECRINGES fait partie des organismes suivants.

#### ***3.1. Communauté de Communes de la Brie Champenoise***

Cette communauté de communes regroupe 17 communes : BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL, BOISSY-LE-REPOS, CHARLEVILLE, CORFELIX, CORROBERT, FROMENTIERES, JANVILLIERS, LE VEZIER, MECRINGES, MONTMIRAIL, MORSAINS, SOIZY-AUX-BOIS, LE THOULT-TROSNAY, TREFOLS, VAUCHAMPS, VERDON, LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE.

L'ensemble de cette communauté de communes compte 6754 habitants.

Le siège de la communauté de communes est établi à Montmirail, et ses compétences sont :

- politique du logement, programmes locaux de l'habitat ;
- création ou équipement de zones d'activités industrielles, tertiaires ou artisanales ;
- création, entretien et fonctionnement d'équipements publics ;
- maîtrise des opérations d'aménagement ;
- soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi ;
- activités culturelles et socioculturelles ;
- activités sportives ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- réalisation d'équipements publics ;
- tourisme ;
- collecte, traitement et élimination des ordures ménagères et déchets ;
- secours et lutte contre l'incendie ;
- transports scolaires ;
- assainissement ;
- traitement, adduction, distribution de l'eau.

#### ***3.2. Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne.***

Il regroupe la quasi-totalité des communes du département de la Marne. Son rôle est le développement de l'électrification dans le département.

La commune de MECRINGES en fait partie par l'intermédiaire du S.I.E. de Fère-champenoise cité précédemment.

#### ***3.3. Syndicat de Bonneval***

Il regroupe 5 communes : LE VEZIER, MECRINGES, MORSAINS, RIEUX et TREFOLS, pour une population de 723 habitants au recensement 1999.

Son siège est établi en mairie de Morsains et son rôle est le captage et la distribution d'eau potable.

En plus des communes adhérentes, le réseau de distribution du syndicat alimente également le hameau de Maclaunay sur la commune de Montmirail.

## IV SITUATION GEOGRAPHIQUE

### *4.1. Situation générale*

Située au centre ouest du département de la Marne, la commune de MECRINGES se trouve voisine de Montmirail, chef-lieu de canton. Les constructions se répartissent entre 6 hameaux dont les principaux sont Hauchecourt et Le Chêne, suivis par le hameau de la Chaussée. Les hameaux de Boulante, Mécringes et Aucourt regroupent chacun quelques constructions. Il n'y a pas vraiment d'agglomération sur le territoire communal, le principal hameau de Hauchecourt regroupe environ 65 habitants.

Le hameau de la Chaussée est attenant aux dernières constructions de Montmirail, et ne diffère pas de cette agglomération. La mairie, totalement isolée, est située à environ 200 mètres du hameau de la chaussée, reliée à celui-ci par la route départementale 41.

Au carrefour de la mairie, en obliquant vers l'ouest par la route départementale 241, on traverse le hameau de Mécringes qui regroupe l'église et quelques constructions. Le hameau de Mécringes est distant de 1100 mètres de la mairie. En poursuivant la route départementale 241 qui suit la vallée du Petit Morin, à 1300 mètres du hameau de Mécringes, se trouve le hameau de Aucourt.

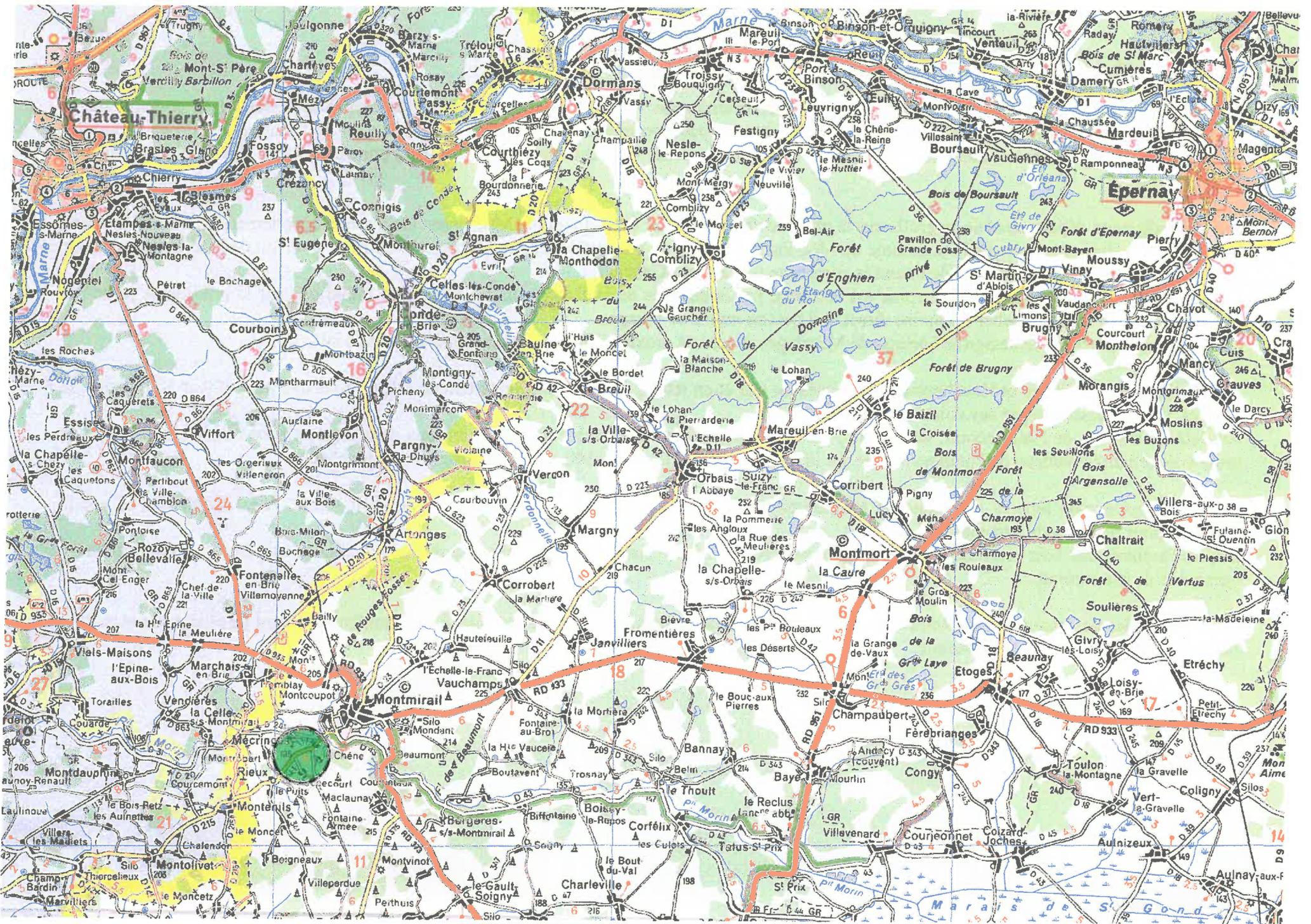
Toujours dans la vallée du Petit Morin se trouve le hameau de Boulante, mais cette fois à l'est de la mairie. Le hameau est situé à une distance de 1500 mètres de la mairie. Sur le territoire communal, la liaison entre la mairie et ce hameau se fait par un chemin d'exploitation appartenant à l'Association Foncière, chemin qui n'est pas goudronné. Par conséquent, pour atteindre le hameau en voiture il est préférable de passer par les voies provenant de la commune de Montmirail.

Les hameaux de Hauchecourt et Le Chêne sont desservis par des voies communales, le premier à une distance de 300 mètres de la route départementale 41, le second à 400 mètres de cette même route.

Par rapport aux principales agglomérations les plus proches, la commune est placée de la manière suivante :

- CHATEAU-THIERRY à 25 kilomètres, sous-préfecture du département de l'Aisne, 15.000 habitants ;
- MEAUX à 53 kilomètres, sous-préfecture du département de la Seine-et-Marne, 46.000 habitants
- PROVINS à 46 kilomètres, sous-préfecture du département de la Seine-et-Marne, 13.000 habitants ;
- SEZANNE à 24 kilomètres, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Epernay, 5.950 habitants ;
- CHALONS-EN-CHAMPAGNE à 68 kilomètres, préfecture du département de la Marne, 51.553 habitants (agglomération de 67.951 habitants) ;
- EPERNAY à 44 kilomètres, sous-préfecture du département de la Marne, 28.000 habitants (agglomération de 35.300 habitants).

A la vue de ces chiffres, il apparaît que la commune est autant attirée par les départements voisins bordant la région parisienne que par le département de la Marne lui-même.



Carte communale de MECRINGES approuvée le 23/09/2005

#### *4.2. Desserte routière*

La commune est principalement desservie par la route départementale 41. Cette route est orientée nord-est / sud-ouest et se poursuit sur le département voisin de l'Aisne sous la dénomination de route départementale 215. Elle relie l'agglomération de Montmirail à la commune de La Ferté-Gaucher sur la route nationale 34. Le trafic supporté par cette route est essentiellement local pour la desserte des villages de la Brie Champenoise.

Une seconde route départementale se greffe sur la précédente à la hauteur de la mairie de Mécringes. Cette route départementale 241 suit la vallée du Petit Morin sur le territoire de la commune de Mécringes. Au-delà du département de la Marne cette route se poursuit dans le département de l'Aisne pour rejoindre comme précédemment la commune de La Ferté-Gaucher.

Là encore, le trafic supporté par cette route est constitué par la desserte des villages voisins. Il est plus faible que sur la précédente route car l'itinéraire vers la Ferté-Gaucher est moins direct et il dessert moins de villages.

Cette route départementale dessert le hameau de Mécringes et passe à proximité immédiate du hameau de Aucourt.

Les hameaux de Le Chêne et Hauchecourt sont situés au sud et en retrait de la route départementale 41, à respectivement 400 et 300 mètres de celle-ci. Ils sont desservis par des voies communales.

Au-delà du hameau de Hauchecourt, vers le sud, les voies communales desservant les deux hameaux se rejoignent pour ne plus former qu'une seule voie reliant le hameau de Fontaine Armée sur la commune de RIEUX, à 1500 mètres de distance de Hauchecourt.

Une voie communale relie la commune de Montmirail et le hameau de Boulante dans la vallée du Petit Morin. C'est l'itinéraire le mieux aménagé pour rejoindre le hameau.

Depuis Boulante une voie communale s'élève sur le plateau de la Brie Champenoise en direction du sud et rejoint le hameau de Cornantier sur la commune de Montmirail.

Les autres voies de desserte du territoire communal sont constituées essentiellement de chemins d'exploitations résultant du remembrement rural de 1960, et de quelques chemins ruraux.

### 4.3. Occupation des sols

La commune s'étend sur une superficie de 1086 ha se répartissant selon les natures suivantes :  
(source : données cadastrales 2002)

NATURES	SUPERFICIES (ha)
Terres	761,80
Prés	109,44
Vergers	8,45
Bois	139,15
Landes	6,06
Eaux	0,86
Jardins	4,25
Terrains à bâtir	18,92
Sols	13,27
Non cadastré	24,10
Totaux	1086,30

### 4.4. Altimétrie

(Source : cartes IGN)

La partie nord du territoire communal est occupée par la vallée du Petit Morin qui s'écoule d'Est en Ouest.

A l'entrée « est » du territoire communal, près du hameau de Boulante, la vallée est à l'altitude de 123 mètres. A l'extrémité ouest, près du hameau de Aucourt, l'altitude la vallée n'est plus que de 115 mètres, c'est le point le plus bas du territoire communal.

Pour la vallée, la déclivité est de 8 mètres sur une distance d'environ 5 kilomètres.

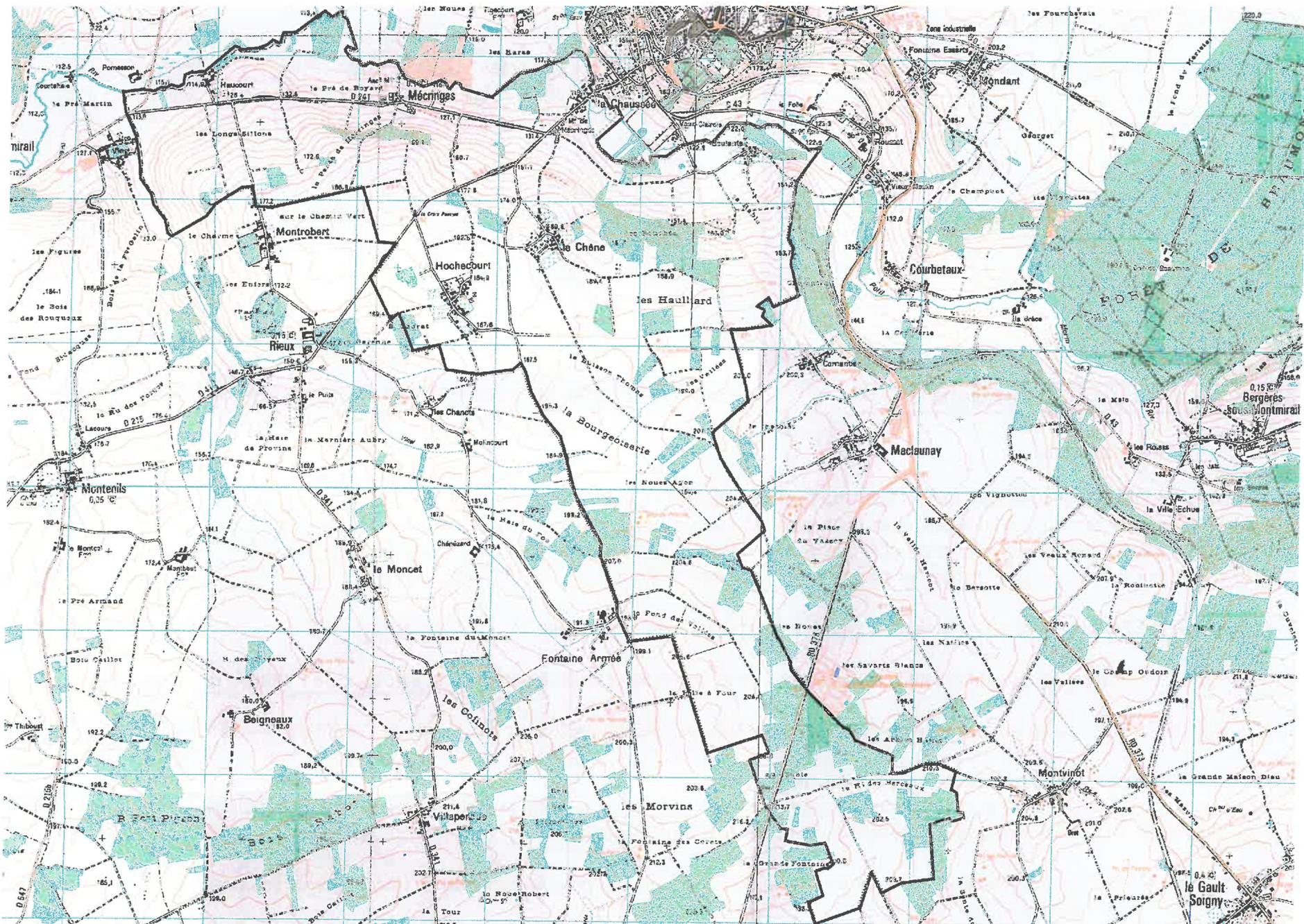
Le hameau de la Chaussée situé lui aussi dans la vallée, est à l'altitude de 119 mètres.

Le hameau de Mécringes, dans la vallée, mais un peu en retrait de la rivière et déjà en partie sur le coteau, est à l'altitude de 127 mètres.

Depuis le fond de vallée jusqu'au plateau de la Brie Champenoise, les coteaux présentent des pentes de l'ordre de 10 à 15%.

A 300 mètres du hameau de Hauchecourt, sur la route départementale 41, l'altitude du bord de plateau est de 192 mètres. Le hameau est dans un léger renfoncement puisque situé à l'altitude de 185 mètres. En remontant vers le nord, le plateau présente des ondulations amples et reprend peu à peu de l'altitude. Le sud du territoire oscille autour d'une altitude de 205 mètres.

Le point le plus haut du territoire communal se trouve au sud de Boulante, près du hameau de Cornantier de la commune de Montmirail, à l'altitude de 211 mètres au lieudit Les Hauilliards.



Carte communale de MECRINGES approuvée le 23/09/2005

## V CLIMATOLOGIE

### *5.1. Climat*

Située à l'est de l'Ile-de-France, la région constitue une zone de transition entre les climats océanique et continental, même si son climat présente une dominante océanique.

Il en résulte des hivers relativement doux et des étés tempérés.

L'influence du climat continental se fait sentir par de brèves pointes extrêmes des températures :

- température minimale absolue : - 21°C le 6 janvier 1985.
- température maximale absolue : 38,3°C le 28 juin 1947.

En ce qui concerne les températures et la pluviométrie, les données météorologiques ont été relevées par la Météorologie Nationale au poste de REIMS.

### *5.2. Pluviométrie*

Les hauteurs moyennes mensuelles de précipitations sur une période de 29 ans (1961 à 1990) sont les suivantes (en mm) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
43,6	42,3	50,8	43,4	59,8	58,8	52,2	49,4	49,5	51,5	53,1	49,8	604

*Tableau 1 : Valeurs moyennes mensuelles de précipitations sur 29 ans*

A la vue de ce tableau, il apparaît que les pluies se trouvent bien réparties sur l'ensemble de l'année avec un maximum pour les mois de mai et juin.

Cette répartition homogène de la pluviométrie se trouve confirmée par le tableau suivant, qui présente, pour la même période d'observation, le nombre moyen mensuel de jours de précipitation.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
17,6	13,9	16,8	14,6	15,7	13,7	11,5	11,9	11,8	13,7	15,7	16,2	173

*Tableau 2 : Nombre moyen mensuel de jours de précipitations*

En ce qui concerne les précipitations neigeuses, il apparaît dans le tableau ci-dessous qu'elles peuvent se produire de novembre à mai, avec un nombre moyen de 20 jours par an, et des maximums en janvier et février :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
5	5	3	1	2	0	0	0	0	0	2	3	20

Tableau 3 : Nombre moyen de jours de neige

### 5.3. Température

Sur la période 1946 à 1989, les températures moyennes mensuelles ont été les suivantes (en degrés C°) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
6	6,6	10,6	14,5	18,4	21,6	23,9	23,3	20,5	15,4	9,3	6	14,7

Tableau 4 : Moyennes mensuelles des températures maximales quotidiennes

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
-0,6	-0,4	1,7	3,9	7,4	10,5	12,0	10,4	9,8	6,3	2,7	0,6	5,4

Tableau 5 : Moyennes mensuelles des températures minimales quotidiennes

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
2,2	3,1	6,2	9,2	12,9	16,1	18,1	17,7	15,2	10,9	6,0	3,3	10,1

Tableau 6 : Températures moyennes mensuelles

Si, comme le montrent les moyennes précédentes, les étés restent tempérés et les hivers relativement doux, le nombre de jours de gelée est par contre important : 69 jours par an répartis de septembre à juin.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
15	14	11	5	1	1	0	0	5	3	8	13	69

Tableau 7 : Nombre moyen mensuel de jours de gelée

#### *5.4. Les vents*

La rose des vents provenant de la station météorologique de Reims fait apparaître une dominance des vents de secteur ouest-sud-ouest. Ils résultent des dépressions qui se produisent sur la Manche ou l'océan Atlantique.

## **VI LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### *6.1. Cours d'eau : Le Petit Morin*

#### *6.1.1. Descriptif*

Le Petit Morin prend sa source dans les marais de Saint Gond. Après avoir parcouru environ 25 kilomètres, il passe au pied de l'agglomération de Montmirail et sur le territoire de la commune de Mécringes. Il parcourt encore 45 kilomètres pour finalement se jeter dans la Marne.

Depuis les marais de Saint-Gond, il est alimenté par une succession de petits ruisseaux ou Rus s'écoulant dans des thalwegs qui entaillent les plateaux dominant la vallée de chaque côté. Ces ruisseaux sont issus du drainage naturel des plateaux voisins.

Aussitôt après avoir quitté la zone des marais de Saint-Gond, la rivière parcourt une vallée étroite surplombée par des plateaux. La vallée présente trois méandres importants sur le territoire de la commune de Montmirail. Une fois passé au pied de l'agglomération de Montmirail et arrivé sur la commune de Mécringes, le cours d'eau parcourt une vallée plus large.

A l'extrémité ouest du territoire, le Petit Morin reçoit son dernier affluent recensé sur le département de la Marne. Il s'agit du Rû de Vinaie qui forme la limite entre les départements de la Marne et de l'Aisne.

De Mécringes à La-Celle-sous-Montmirail (Département de l'Aisne) la pente naturelle moyenne du cours d'eau est de 0,86%, et sa largeur varie de 5 à 7 mètres.

Au hameau de Mécringes se trouve l'ancien moulin qui présente encore une vanne.

L'association Syndicale des Marais de Saint Gond gère l'ouverture des vannes sur le cours d'eau en fonction des demandes des riverains. De façon schématique, les vannes sont ouvertes de novembre à avril afin de limiter les inondations. Elles sont fermées à partir d'avril selon les souhaits des riverains et le régime hydrique annuel afin de maintenir le niveau de la nappe entre 40 et 70 cm de la surface du sol.

### 6.1.2. Qualité des eaux

L'objectif de qualité pour les années à venir est la catégorie 1B pour le Petit Morin et l'ensemble de ses affluents.

Cette qualité a été constatée en 1997 au lieu de prélèvement sur la commune de Montmirail. Les qualités correspondantes à la catégorie 1B sont les suivantes :

D.BO5 : Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène

IQBG : Indice de Qualité Biologique Général.

IBG : Indice Biologique Global 1991.

Qualité physico-chimique :

Paramètres	Classe 1B (aval de Montmirail)
DBO 5j (mg/l O2)	3 à 5
DCO (mg/l O2)	20 à 25
Oxygène dissous (mg/l O2)	5 à 7
Saturation Oxygène %	70 à 90%
NH4 (mg/l)	0,1 à 0,5

Qualité biologique :

Paramètres	Classe 1B (aval de Montmirail)
IQBG et IBG	16 à 13
Chlorophylle a mg/l	10 à 60 mg/l

Concentrations en azote : Concentrations en phosphore :

Paramètre	Classe N2
NH4 mg/l	0,1 à 0,5
NO2 mg/l	0,1 à 0,3
NO3 mg/l	5 à 25
N Kjeldahl mg N/l	1 à 2

Paramètre	Classe N2
PO4 mg/l	0,2 à 0,5
P total mg/l	0,1 à 0,3

Cette qualité des eaux permet l'existence de zones de frayères éparses actuelles, à truite fario, sur le Petit Morin de Boissy-le-Repos à Mécringes, ainsi que sur les affluents.

## 6.2. Les paysages

La partie de territoire située au nord de la route départementale 241 constitue le fond de la vallée du Petit Morin. Dans cette partie, les terres de culture alternent avec de grandes peupleraies situées dans la partie la plus basse.



Dans ce fond de vallée se trouve l'ancien moulin de Mécringes :





De l'autre côté de la route départementale, au hameau de Mécringes, l'église se détache sur le paysage. Elle semble juchée sur le début du coteau qui présente déjà une forte pente :

Plus à l'ouest, en poursuivant la route départementale 241, sur le côté droit en fond de vallée apparaît le hameau de Aucourt :



Au-dessus, le coteau s'élève fortement, occupé par des terres agricoles fractionnées par des bosquets plus ou moins importants disposés à flanc de coteau :



Sur la partie « est » du coteau, un important boisement, de l'ordre d'une vingtaine d'hectares, occupe le haut de côte au-dessus du hameau de Boulante :



Quant au hameau de Boulante, il est également établi en fond de vallée :



Aussitôt le haut de côte atteint, on trouve les hameaux de Hauchecourt et Le Chêne qui occupent l'extrémité du plateau de la Brie Champenoise.



Le plateau présente une topographie d'amples vallonnements. Il est pour l'essentiel consacré aux terres agricoles, mais là encore celles-ci sont entrecoupées de boisements plus ou moins importants.



Selon les endroits, le plateau présente alors de vastes étendues cultivées où la vue s'étend indéfiniment, ou bien une mosaïque alternant terres et bois.



### **6.3. Les boisements.**

Les zones boisées recensées en 2002 pour l'imposition cadastrale comptent 139,15 hectares comprenant :

- 109,93 hectares de taillis sous futaies ;
- 19,47 hectares de peupleraies ;
- 2,77 hectares de taillis simples ;
- 6,98 hectares de boisements ayant souffert de la tempête de décembre 1999.

Cette superficie boisée représente 12,8% de la superficie de la commune.

En vallée du Petit Morin, les boisements sont constitués pour l'essentiel de peupleraies.

A flanc de coteau, au-dessus du hameau de Mécringes, un boisement d'environ 4 hectares occupe la partie la plus pentue du coteau. Toujours sur le coteau dans la partie ouest du territoire, d'autres boisements de moindre importance fragmentent les terres agricoles.

Au bord du plateau, plusieurs boisements de l'ordre de un à deux hectares sont situés à l'ouest et au nord du hameau de Hauchecourt.

Près du hameau de Le Chêne, au lieudit Le Bouchés, dominant le hameau de Boulante, un massif de près de 23 hectares occupe le flanc de coteau. Il constitue l'un des plus grands massifs boisés du territoire communal.

Au sud de ce grand massif, sur le plateau, une succession de boisements fractionne les terres agricoles.

Presque à l'extrémité sud de la commune, un massif d'environ 35 hectares est traversé par la route départementale 375.

Au-delà, d'autres boisements sont encore présents. Le plus éloigné forme un ensemble de 11 hectares en limite du territoire communal, jouxtant la commune de Morsains.

Les essences dominantes sont :

- ⇒ le chêne,
- ⇒ le charme,
- ⇒ le frêne,
- ⇒ le merisier,
- ⇒ le tremble,
- ⇒ le châtaignier,
- ⇒ le hêtre,
- ⇒ le bouleau.

Les massifs boisés importants retiennent beaucoup de chevreuils et de sangliers.

## VII LES CARACTERISTIQUES DU SITE URBAIN

Les constructions se répartissent sur six sites :

- La Chaussée , 22 habitants ;
- Mécringes, 4 habitants ;
- Aucourt, 4 habitants ;
- Hochecourt, 70 habitants ;
- Le Chêne, 26 habitants ;
- Boulante, 15 habitants.

Aucun de ces sites ne constitue réellement un village. Une spécificité de la commune apparaît dans l'isolement des constructions publiques à savoir la mairie et l'église.

La mairie est complètement isolée. Elle est située à deux cents mètres des premières constructions du hameau de la chaussée. L'église quant à elle, se trouve au hameau de Mécringes qui compte une habitation, une ferme et l'ancien moulin.

La dispersion des sites est très importante, ce qui fait que les hameaux sont totalement indépendants les uns des autres. De plus, la liaison entre eux n'est pas facilitée par le tracé des voies communales.

Pour atteindre le hameau de Boulante en voiture, il est impératif de passer dans l'agglomération de Montmirail, aucune voie communale carrossable ne reliant ce hameau aux autres hameaux de Mécringes.

Si l'on considère la position de la mairie, celle-ci se situe de la manière suivante par rapport aux hameaux :

- 200 mètres de La Chaussée ;
- 1,1 kilomètres de Mécringes ;
- 2,5 kilomètres de Aucourt ;
- 1,7 kilomètres de Hauchecourt ;
- 1 kilomètre de Le Chêne ;
- 1,5 kilomètres de Boulante par les chemins de terre, 2,5 kilomètres par la route et l'agglomération de Montmirail.

Les hameaux sont filiformes car leurs constructions sont établies pour la plupart le long d'une voie communale, avec éventuellement une extension latérale sur l'embryon d'une seconde voie communale se terminant en chemin de terre.

En fait, la structure de ces hameaux résulte du caractère agricole de la commune. Autrefois, pour parvenir à exploiter l'ensemble du territoire agricole, des fermes importantes parsemaient l'espace. Autour de celles-ci sont venues s'implanter des constructions permettant de loger les ouvriers agricoles. De cette manière les hameaux se sont formés peu à peu, sans véritable liaison ni cohésion entre eux. Seule la position stratégique des fermes comptait pour faciliter l'exploitation des terres en minimisant les déplacements.

Peu à peu, avec l'exode rural, les hameaux se sont dépeuplés jusqu'à ce qu'une nouvelle population ayant un travail en dehors de l'agriculture vienne reprendre et habiter les anciennes constructions.

Cette évolution des hameaux se manifeste également dans le type et la structure des constructions pour la plupart très anciennes. Il s'agit essentiellement de gros corps de ferme avec nombre de bâtiments annexes et autour de celles-ci des maisons plus modestes autrefois occupées par des ouvriers agricoles ou de petits propriétaires agricoles.

Souvent les maisons anciennes ont fait l'objet d'agrandissements progressifs, mais peu d'entre elles n'ont bénéficié d'une rénovation complète, ce qui donne bien souvent un aspect hétéroclite aux constructions.

Toujours est-il qu'on ne peut distinguer de caractères spécifiques aux constructions des hameaux, mise à part la structure des corps de ferme le plus souvent du type « à cours fermée ».

Le hameau de la Chaussée est structurellement différent, car il forme une prolongation de l'agglomération de Montmirail. Il n'apparaît pas de différence entre les constructions lorsque l'on passe d'une commune à l'autre.

Le bâti forme une continuité

Dans ce hameau, les constructions sont plus de type maisons de ville : densité des constructions plus importante, implantation à l'alignement de la voie publique, parcelles de plus faibles superficies, hauts murs de clôture.



Dans les autres hameaux, les constructions sont moins denses, implantées en retrait des voies sur des terrains de plus grande taille et le type de clôture est plus varié : haie, grillage, petits ou grands murs...

*Hameau de Hauchecourt*



*Hameau de Hauchecourt*

*Hameau de Boulante*



A l'entrée nord du hameau de Hauchecourt et légèrement à l'écart de celui-ci, un lotissement datant d'une trentaine d'années présente une structure radicalement différente de tous les hameaux, avec une voie de desserte et des terrains de formes régulières sur lesquels les habitations sont implantées en retrait de toutes les limites parcellaires.

## B - LES DONNEES QUANTITATIVES

Avertissement : Dans la présente partie du rapport de présentation, un certain nombre de chiffres et résultats statistiques vont être présentés. Ces statistiques proviennent des services de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

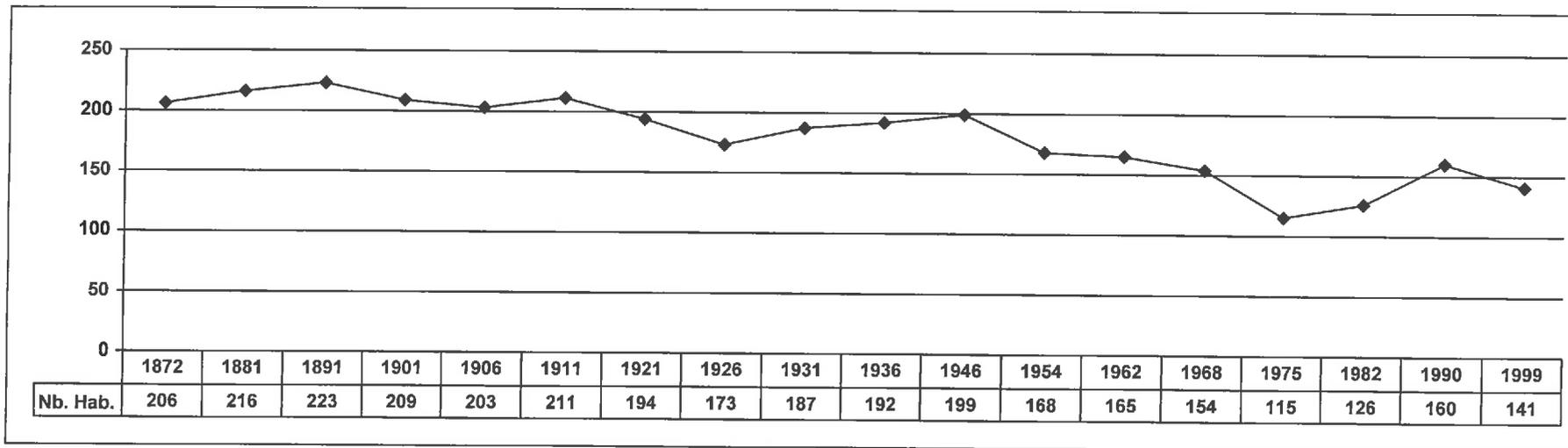
Les résultats des recensements sont obtenus : soit par dénombrement, soit par exploitation exhaustive, soit par sondages. Selon les tableaux, les résultats peuvent donc être légèrement différents.

Notamment, la définition de la population active a changé entre 1982 et 1990 : les militaires du contingent sont compris dans la population active à partir de 1990, alors qu'ils ne l'étaient précédemment.

### I LA DEMOGRAPHIE

#### 1.1. Evolution de la population municipale entre 1872 et 1999

Source INSEE



La population de la commune de MECRINGES a oscillé autour de 200 habitants de 1872 à 1946. Le maximum de population a été atteint en 1891 avec 223 habitants.

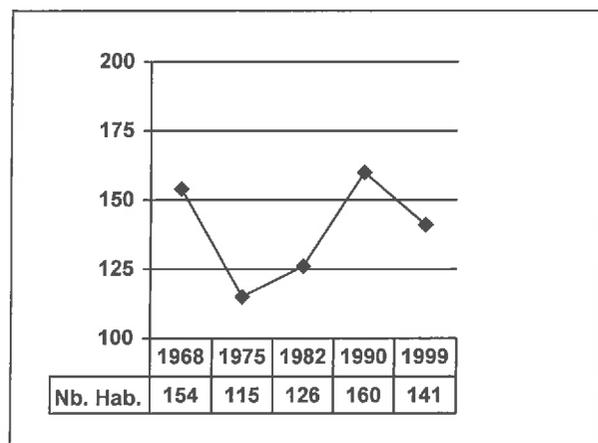
Après 1946, une forte baisse de la population a eu lieu jusqu'en 1975 où le minimum de population est atteint avec 115 habitants, soit environ la moitié du maximum de population connu en 1891.

De 1975 à 1990, une augmentation ramène la population à 160 habitants en 1990. Les dix années séparant les deux derniers recensements font apparaître une nouvelle baisse, la population semblant maintenant osciller autour de 150 habitants.

### 1.2. Détail de l'évolution de la population entre 1975 et 1999

source : statistiques INSEE, recensement 1999

	1975		1982		1990		1999	
	Nb	% annuel						
Population	115		126		160		141	
Mouvement naturel								
<i>naissance</i>	+1	+0,12	+2	+0,18	-7	-0,51		
<i>décès</i>	8	+0,95	9	+0,8	7	+0,51		
<i>décès</i>	7	-0,83	7	-0,62	14	-1,02		
Solde migratoire								
	+10	+1,19	+32	+2,85	-12	-0,88		
Variation								
	+11	+1,31	+34	+3,03	-19	-1,39		



De 1975 à 1990 la commune attire de nouveaux habitants, le solde migratoire est positif et contribue pour l'essentiel à la croissance de la population.

Dans cette même période, le nombre de décès est stable et compensé par le nombre de naissance lui aussi stable en nombre. Grâce à cela, le mouvement naturel de la population reste très légèrement positif.

De 1990 à 1999, on constate une nette augmentation des décès puisqu'ils doublent.

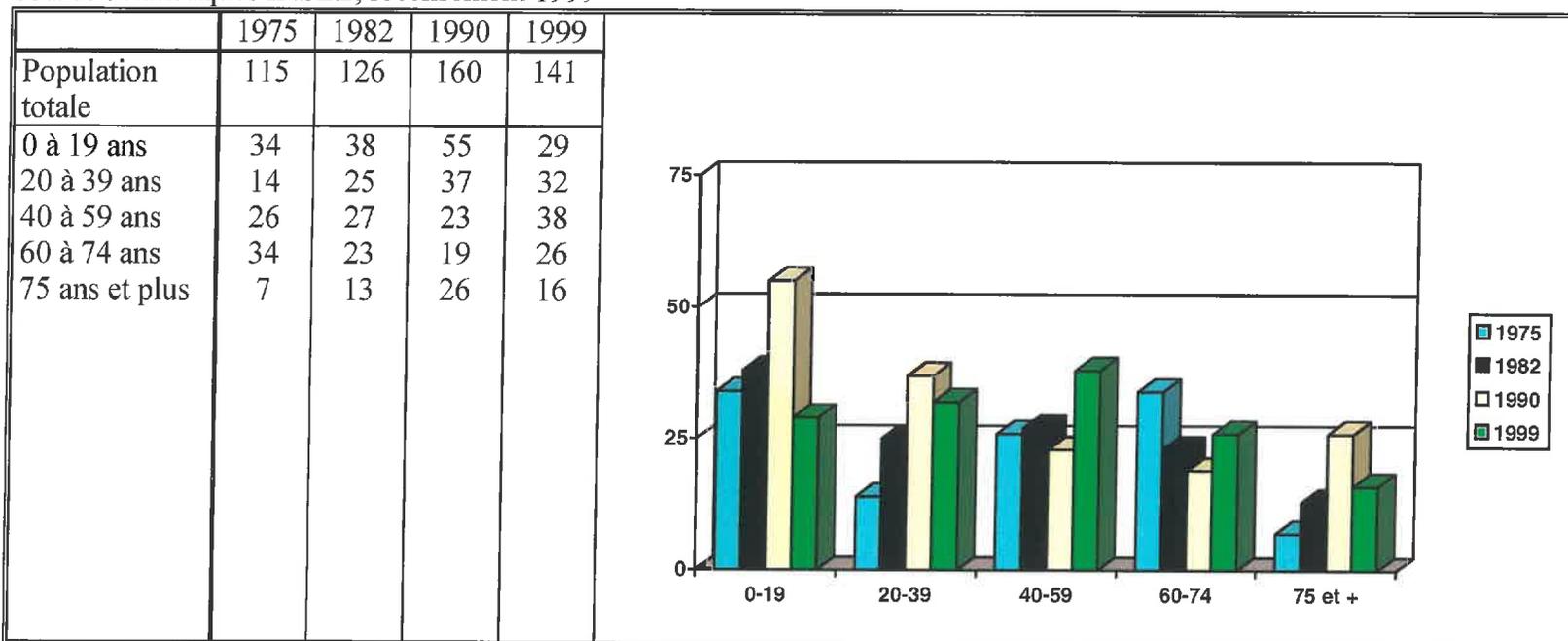
Pendant cette même période, les naissances restent en même nombre que lors des décennies précédentes. Ce déséquilibre entre naissances et décès entraîne le solde naturel dans le négatif.

Le solde migratoire s'inverse, la commune voit partir ses habitants.

Solde migratoire et mouvement naturel sont désormais tous deux négatifs à raison de deux tiers / un tiers.

### 1.3. Pyramide des âges

source : statistiques INSEE, recensement 1999



De 1975 à 1990, la tranche d'âge 0-19 était majoritaire. En 1999, la répartition de la population entre les différentes tranches d'âge est beaucoup plus équilibrée, avec une très légère dominance de la tranche d'âge 40-59 ans.

### 1.4. Evolution des ménages

Taille moyenne des ménages	1975	1982	1990	1999
Population des ménages	115	126	160	141
Nb de ménages	40	44	56	55
Taille des ménages (nb moyen de personnes)	2,9	2,9	2,9	2,6

La taille moyenne des ménages est restée stable de 1975 à 1990 malgré les fluctuations du nombre d'habitants.

Après 1990, la taille des ménages fléchit légèrement, mais elle reste supérieure à la moyenne départementale qui est de 2,41 personnes par ménage en 1999.

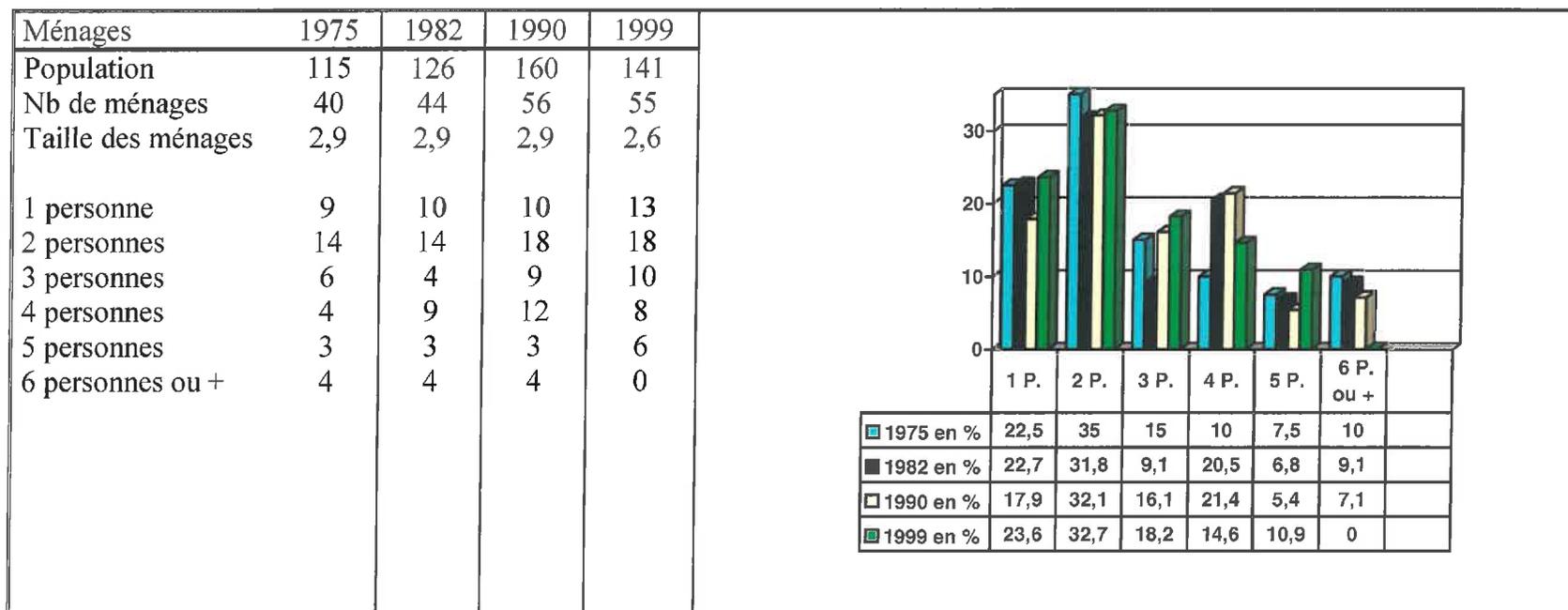
Le nombre de ménages à 1 et 2 personnes présente une légère progression entre 1975 et 1999.

Les ménages de 3 personnes ont connu une augmentation après le creux de 1982.

Le nombre de ménages de quatre personnes s'affaïsse après avoir connu un maximum en 1990.

Les ménages de 5 personnes arrivent encore à croître entre 1990 et 1999, mais on constate une disparition des familles de 6 personnes et plus qui avaient réussi à se maintenir jusqu'en 1990.

Le ménage le plus fréquent est de deux personnes, cependant les autres ménages jusqu'à quatre personnes, restent importants en nombre.



## II LES ACTIVITES ECONOMIQUES

### *2.1. Secteurs d'activités*

Une activité industrielle est implantée au lieudit La Chaussée de Mécringes. Il s'agit d'un atelier de l'entreprise AXORAL spécialisée dans les composants de connectique. L'usine principale de cette entreprise est implantée sur la commune voisine de Montmirail. L'atelier de Mécringes emploie une quarantaine de personnes.

Sur la commune est également déclaré en industrie le siège social de l'entreprise Brie-Champagne-Industrie spécialisée dans la fabrication de matériel agricole et la métallerie.

Cependant, l'unité de production est implantée sur la commune voisine de Montmirail, au lieudit L'Echelle. De ce fait, cette société ne procure pas d'emplois sur le territoire de Mécringes.

Il n'existe pas de commerce implanté sur le territoire communal, toute l'activité commerciale étant accaparée par Montmirail, chef-lieu de canton.

Cependant quelques commerces ambulants desservent la commune, à savoir :

- un boucher-charcutier assurant deux passages par semaine ;
- un poissonnier, à raison d'une tournée par semaine.

La profession artisanale est représentée par une personne assurant des travaux de nettoyage industriel.

En profession libérale, un conseil juridique exerce à MECRINGES.

#### **Activités agricoles :**

Les exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune sont au nombre de 3 pour l'année 2004.

Une d'elles est constituée d'un élevage de vaches laitières, les autres se consacrent à la polyculture.

De plus, une personne exploite une vingtaine d'hectare en plus d'une activité salariée hors de la profession agricole.

La commune a bénéficié en 1960 d'un remembrement rural permettant une exploitation plus rationnelle des terres agricoles.

Le recensement agricole de l'année 2000, donne des précisions quant au nombre total d'exploitations travaillant sur le territoire communal, ainsi que des renseignements concernant leurs caractéristiques.

Pour l'année 2000, on recensait 3 exploitations travaillant sur le territoire communal.

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) communale, c'est-à-dire les superficies localisées sur la commune, est de 855 hectares.

La superficie agricole utilisée des exploitations, c'est-à-dire les surfaces utilisées par les exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles, est de 375 hectares.

A la vue des tableaux statistiques qui suivent, plusieurs constatations simples peuvent être faites pour l'intervalle des vingt dernières années :

- le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer ;
- les superficies agricoles utilisées moyennes ont doublé entre 1988 et 2000, du fait de la disparition de la moitié des exploitations ;
- les terres labourables reprennent de l'importance depuis 1988 sans pour autant atteindre le niveau de l'année 1979 ;
- les surfaces attribuées à la culture des céréales est de nouveau à la hausse, suivant en cela les terres labourables ;
- les superficies fourragères ont diminué entre 1979 et 1988, le faible nombre de réponse pour le recensement 2000 ne permet pas d'avoir de chiffre du fait du secret statistique ;
- les superficies destinées au blé, orge et escourgeon, colza sont en progression au détriment des terres destinées au maïs ;
- d'une manière générale, l'élevage diminue entre 1979 et 1988, au-delà le secret statistique empêche là encore de connaître les chiffres pour l'année 2000.
- l'élevage porcin et de poulet disparaît en l'an 2000 ;
- la superficie en fermage augmente ;
- la population vivant des activités agricoles diminue, et les emplois salariés agricoles sont désormais inexistantes.

### Taille moyenne des exploitations

Année	Nb Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne en ha (2)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (1)	c	c	<b>3</b>	c	c	<b>125</b>
Autres exploitations	c	c	<b>0</b>	c	c	<b>0</b>
Toutes exploitations	10	6	<b>3</b>	49	64	<b>125</b>
Exploitations de 100 ha et plus	c	c	<b>c</b>	c	c	<b>c</b>

(1) Exploitations dont le nombre d'unité de travail annuel (UTA) est supérieur à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.

(2) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de la commune ;

c : Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique.

### Evolution des superficies agricoles :

Année	Nb Exploitations			Superficies (ha) *		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	10	6	3	487	381	375
Terres labourables	10	6	3	430	332	361
<i>dont céréales</i>	10	6	3	321	183	225
Superficie fourragère principale	7	6	c	137	121	c
<i>dont superficie toujours en herbe</i>	7	6	c	56	49	c
Blé tendre	9	6	3	147	105	139
Orge et escourgeon	7	6	3	59	49	85
Maïs-grain et maïs-semence	3	4	0	89	23	0
Betterave industrielle	c	c	c	c	c	c
Colza grain et navette	c	4	3	c	32	67

\* Superficie des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles.  
c : résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique.

### Cheptel :

	Nb Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	7	5	c	295	237	c
dont total vaches	7	4	c	173	147	c
Total volailles	8	5	0	376	355	0
Vaches laitières	7	4	C	169	147	c
Vaches nourrices	3	0	C	4	0	c
Total ovins	c	c	c	c	c	c
dont brebis mères	c	c	c	c	c	c
Total porcins	3	3	0	7	4	0
dont truies mères	0	0	0	0	0	0
Poulets de chair et coqs	0	3	0	0	90	0

c : résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique.

### Moyens de production :

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermage	7	6	3	333	274	299
Tracteurs	9	6	3	23	19	11
<i>Dont tracteurs de 80 ch. DIN et plus</i>	7	5	3	12	7	8
<i>Dont tracteurs de 135 ch. DIN et plus</i>	...	0	<b>C</b>	...	0	<b>c</b>
Moissonneuse-batteuse	6	5	3	6	6	3
Presse à grosses balles	...	<b>c</b>	<b>c</b>	...	<b>c</b>	<b>c</b>

**c** : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

... : Résultat non disponible.

### Population – main d'œuvre

(UTA : une Unité de Travail Annuel est la quantité de travail agricole d'une personne à temps complet pendant une année)

	Effectif ou UTA		
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	9	5	5
Population familiale active sur les exploitations	21	13	8
UTA familiales	16	9	6
UTA salariés *	<b>c</b>	<b>c</b>	0
Total UTA (y compris ETA-CUMA)	18	10	6
<i>Chefs féminins et coexploitantes</i>	0	0	<b>c</b>

La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des co-exploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.

\* : il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des co-exploitants.

**c** : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

## Age des chefs d'exploitation et des coexploitants

## Statut :

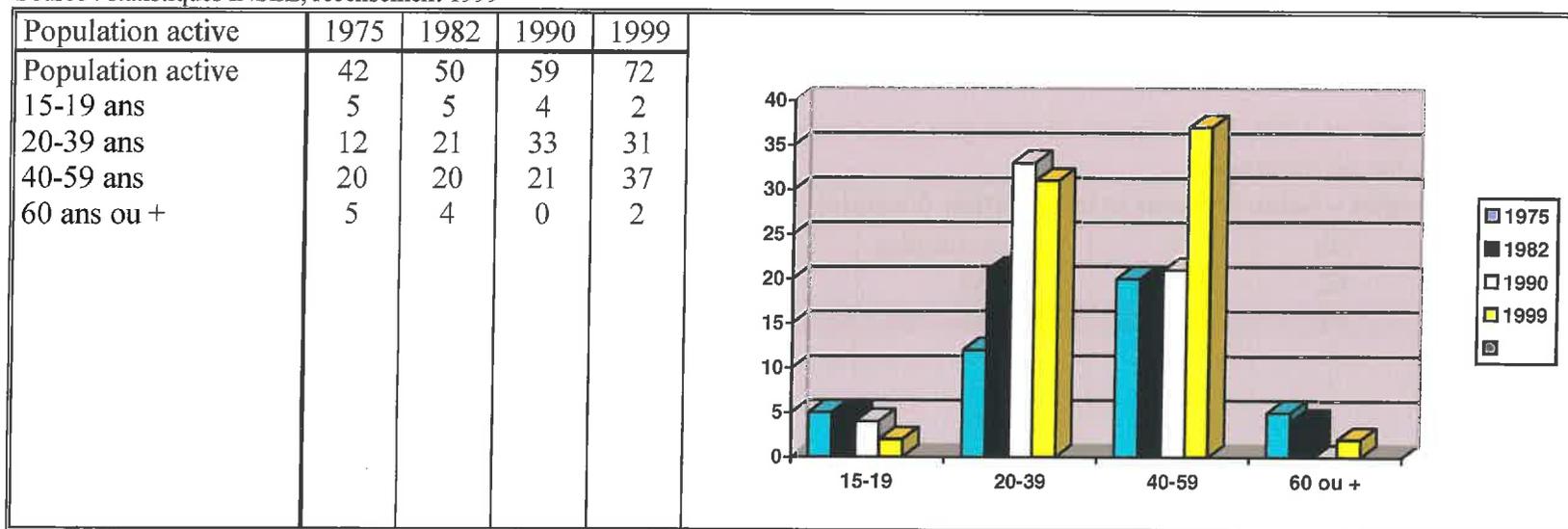
	1979	1988	2000
Total	10	7	7
Moins de 40 ans	c	c	c
40 à moins de 55 ans	6	c	0
55 ans et plus	c	4	c

	Exploitations		
	1979	1988	2000
Exploitations individuelles	10	5	0

c : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

## 2.2. Population active

Source : statistiques INSEE, recensement 1999



Pour la tranche d'âge 15-19 ans, la population active diminue pour devenir quasiment inexistante.

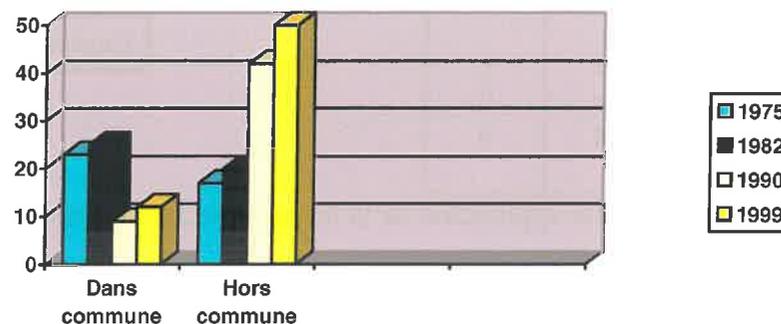
La population active dans la tranche 20-39 ans a connu un maximum en 1990, puis a légèrement diminué.

La population active des 40-59 ans, après avoir connu une stabilité de 1975 à 1990, est en forte hausse suivant en cela la pyramide des âges.

Pour les personnes de 60 ans et plus, les chiffres restent très faibles.

Source : statistiques INSEE, recensement 1999

Population active Ayant un emploi	1975	1982	1990	1999	Graphique
Population active	40	45	51	62	
dont salariés	20	24	44	51	
non salariés	20	21	7	11	
Travaillant :					
dans la commune	23	25	9	12	
hors commune	17	20	42	50	
dont dans le Dépt.	11	10	31	35	
et hors Dépt	6	10	11	15	



La part des emplois sur la commune chute très brutalement à partir de 1982, ce qui correspond à la baisse des emplois agricoles et à l'arrivée de nouveaux habitants. Ceux-ci trouvent leur emploi à l'extérieur de la commune.

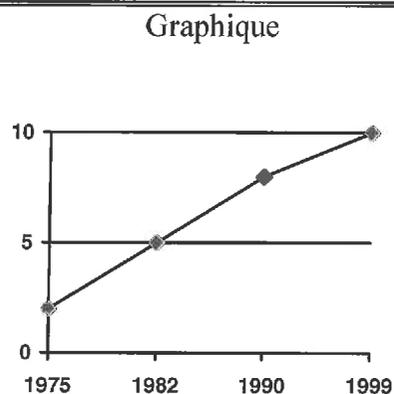
Les emplois dans la commune ont trouvé un point d'équilibre, mais ils sont très inférieurs en nombre par rapport aux emplois extérieurs qui ne cessent d'augmenter.

D'une structure de commune rurale en 1975, la commune devient peu à peu résidentielle pour des personnes trouvant leur emploi à l'extérieur, notamment sur la commune voisine de Montmirail.

Population active ayant un emploi – Selon le statut et la condition d'emploi – Année 1999				
	Nb	%	Temps complet	Temps partiel
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>58</b>	<b>4</b>
<b>Salariés</b>	<b>51</b>	<b>82,32%</b>	<b>48</b>	<b>3</b>
Apprenti	4	6,5%	0	4
Intérim	1	1,6%	1	0
Emploi aidé	0	0	0	0
Stagiaire rémunéré	0	0	0	0
CDD	4	6,5%	4	0
Titulaire fonction publique	2	3,2%	2	0
CDI	40	64,5%	37	3
<b>Non salariés</b>	<b>11</b>	<b>17,7%</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
Indépendants	11	17,7%	10	1
Employeurs	0	0	0	0
Aides familiaux	0	0	0	0

La majorité des emplois sont du type salarié à temps complet et à durée indéterminée.

Chômage et taux de chômage	1975	1982	1990	1999
Nombre de chômeurs	2	5	8	10
dont hommes	2	4	5	4
femmes	0	1	3	6
Taux de chômage :				
dont hommes	4,8%	10%	13,6%	13,9%
femmes	8%	10,8%	13,5%	10%
	0%	7,7%	13,6%	18,8%



Depuis 1975, le nombre de chômeurs augmente de façon régulière.

Cependant, depuis 1990, la proportion de chômeurs par rapport à la population totale active reste la même avec environ 13%.

Jusqu'en 1982, le chômage touchait proportionnellement plus la population masculine.

En 1990, le chômage faisait part égale entre hommes et femmes, toujours en proportion.

Aujourd'hui le rapport s'est inversé et c'est désormais la population féminine qui est touchée par le chômage.

### 2.3. Niveau d'études

Les personnes de 15 ans ou plus qui ne sont pas élèves ou étudiants, sont réparties selon le dernier diplôme obtenu.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

	1999	%
Population de 15 ans ou plus	114	
Aucun diplôme déclaré	25	21,9%
Diplômés		78,1%
dont CEP	22	19,3%
BEPC	12	10,5%
CAP, BEP	31	27,2%
Bac, Brevet prof.	18	15,8%
Bac+2	0	0%
Diplômé études supérieures	6	5,3%

### III LES CONSTRUCTIONS

#### 3.1. Parc de logement

Le parc de logements est stable depuis 1990. Les résidences secondaires sont en très légère baisse depuis 1990. Les logements vacants augmentent en nombre et viennent désormais talonner les résidences secondaires, pour représenter maintenant près de 13% des logements, ce qui est un chiffre important comparé à la moyenne départementale qui s'établit à 6,4%.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

Parc de logement	1975	%	1982	%	1990	%	1999	%	Graphique année 1999
Nombre de logements	149				79		79		
Résidences principales					56	70,9%	55	69,6%	
Résidences secondaires					16	20,2%	14	17,7%	
Logements vacants					7	8,9%	10	12,7%	

#### 3.2. Age des constructions en 1999

Date d'achèvement de l'immeuble	Nombre	%	Graphique
Avant 1915	32	58,2%	
1915-1948	2	3,6%	
1949-1967	1	1,8%	
1968-1974	1	1,8%	
1975-1981	10	18,2%	
1982-1989	8	14,5%	
1990 ou +	1	1,8%	

source : statistiques INSEE, recensement 1999

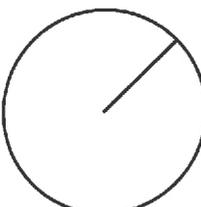
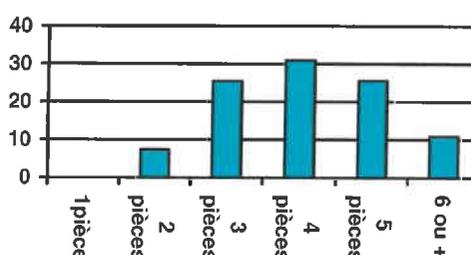
L'âge des constructions est élevé : 58,2% du bâti a plus de 85 ans et surtout 61,8% a plus de 50 ans.

Peu de constructions ont été établies entre 1915 et 1975.

On observe une reprise de la construction sur la commune à partir de 1975, ce qui correspond avec la remontée du nombre d'habitants à partir de cette année.

Les constructions récentes (moins de 20 ans) représentent 16,3% du bâti de la commune.

### 3.3. Les résidences principales en 1999

RESIDENCES PRINCIPALES																								
Type de logement	Nombre	%	 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-right: 5px;"> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: white; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Maison individuelle         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-right: 5px;"> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: gray; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Immeuble         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: white; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Autre         </div> </div>																					
Maison individuelle ou ferme	55	100%																						
Dans immeuble collectif Autre	0 0																							
Statut d'occupation			 <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-right: 5px;"> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: white; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Propriétaire         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-right: 5px;"> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: blue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Locataire         </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; background-color: black; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> Logé gratuit         </div> </div>																					
Propriétaire	50	90,9%																						
Locataire	3	5,5%																						
<i>Loué vide privé</i> <i>HLM</i>	0 0																							
Logé gratuit	2	3,6%																						
Nombre de pièces			 <table border="1" style="display: none;"> <thead> <tr> <th>Nombre de pièces</th> <th>Nombre de résidences</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>0</td><td>0%</td></tr> <tr><td>2</td><td>4</td><td>7,3%</td></tr> <tr><td>3</td><td>14</td><td>25,4%</td></tr> <tr><td>4</td><td>17</td><td>30,9%</td></tr> <tr><td>5</td><td>14</td><td>25,5%</td></tr> <tr><td>6 ou +</td><td>6</td><td>10,9%</td></tr> </tbody> </table>	Nombre de pièces	Nombre de résidences	%	1	0	0%	2	4	7,3%	3	14	25,4%	4	17	30,9%	5	14	25,5%	6 ou +	6	10,9%
Nombre de pièces	Nombre de résidences	%																						
1	0	0%																						
2	4	7,3%																						
3	14	25,4%																						
4	17	30,9%																						
5	14	25,5%																						
6 ou +	6	10,9%																						
1	0	0%																						
2	4	7,3%																						
3	14	25,4%																						
4	17	30,9%																						
5	14	25,5%																						
6 ou +	6	10,9%																						
Eléments de confort																								
Chauffage. central collectif	1	1,8%																						
Chauffage. central individuel	24	43,6%																						
Sans chauffage. Central	30	54,6%																						
WC extérieur	6	10,9%																						
WC intérieur	49	89,1%																						
Sans baignoire ni douche ni wc	6	10,9%																						
Sans baignoire ni douche avec wc	1	1,8%																						
Baignoire ou douche sans wc	0	0																						
Baignoire ou douche avec wc	48	87,3%																						

Les résidences principales sont toutes des maisons individuelles ou fermes, spacieuses comprenant généralement 4 pièces ou plus et correctement équipées en élément de confort (chauffage, sanitaires...)

Quelques constructions restent sans confort, à savoir sans baignoire ni douche ni WC intérieur.

Nombre de voitures du ménage	1990	%	1999	%
0	14	25%	8	14,6%
1	32	57,1%	23	41,8%
2 ou plus	10	17,9%	24	43,6%

SUR-OCCUPATION ET SOUS-OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES							
	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou +	Total.
1 pièce	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
2 pièces	2	2	0	0	0	0	<b>4</b>
3 pièces	5	7	0	1	1	0	<b>14</b>
4 pièces	5	4	5	3	0	0	<b>17</b>
5 pièces	1	3	2	4	4	0	<b>14</b>
6 pièces ou +	0	2	3	0	1	0	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>55</b>
Nb de logements en sur-occupation (Nb de personnes $\geq$ Nb de pièces+2) : 1 soit 1,8%							
Nb de logements en sous-occupation (Nb de personnes $\leq$ Nb de pièces-2) : 25 soit 45,5%							

Taille du logement / Taille du ménage : valeurs moyennes pour les résidences principales et pour l'année 1999.

Nombre de personnes par pièce : 0,6

Nombre de personnes par résidence principale : 2,6

Nombre de pièces par résidence principale : 4,1

#### 2.4. Parc locatif

Au recensement de 1999, il n'existe pas de logements locatifs sociaux sur la commune de Mécringes.

Le parc locatif privé se composait de 3 logements au recensement de 1999, soit environ 5% des résidences principales.

### IV LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX

#### *4.1. Scolaire*

Pour les enfants de Mécringes, les écoles maternelles, primaires et le collège se trouvent sur la commune voisine de Montmirail. Au chef lieu de canton se trouvent à la fois des classes d'enseignement public et d'enseignement privé.

Le transport scolaire des enfants de maternelle et primaire est assuré par les services de la communauté de communes de la Brie des étangs.

Les classes de lycée se trouvent à Sézanne, commune distante de 24 kilomètres. Pour ces classes, le transport scolaire est assuré par le syndicat scolaire de Sézanne.

Pour les enfants en difficulté, il existe un centre spécialisé (SEGPA) à Sézanne.

#### *4.2. Bâtiments et équipements publics*

Les bâtiments publics sont constitués par :

- la mairie qui offre également un logement mis en location par la municipalité ;
- une église ;
- un ancien abri à pompes utilisé désormais comme remise pour le matériel communal ;
- un garage à matériel pour le comité des fêtes.

Dans le village quatre lavoirs sont toujours en eau. Aux hameaux de La Chaussée, Hauchecourt, Aucourt et Boulante.

La commune ne dispose pas d'installations sportives ni de terrain spécifique aux activités physiques.

Il n'y a pas corps de sapeur pompier dans la commune.

#### *4.3. Vie associative*

La vie associative se limite au comité des fêtes, Association Saint Fiacre, organisant les fêtes traditionnelles : 14 juillet, fête patronale, Saint Eloi, Epiphanie...

Une association foncière résulte du remembrement rural ayant eu lieu en 1960. Elle gère l'entretien des chemins d'exploitation ayant été créés lors du remembrement et dont elle est propriétaire.

#### ***4.4. Les réseaux***

Toutes les constructions de la commune sont desservies par les réseaux d'eau potable, téléphone et d'électricité basse tension. Il n'y a pas de réseau de gaz.

La défense incendie est assurée par le réseau d'alimentation d'eau potable. De plus, des points de pompage sont disponibles en différents endroits du territoire : lavoirs, fosses, cours d'eau du Petit Morin.

##### ***4.4.1. Eau potable***

La commune ne dispose ni de captage en eau potable, ni de réservoir ou château d'eau.

Les hameaux de la Chaussée et Boulante sont desservis par le réseau d'eau géré par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

Les autres hameaux (Aucourt, Le Chêne, Hauchecourt et Mécringes) sont desservis directement par le réseau d'eau géré par le Syndicat de Bonneval.

##### ***4.4.2. - Assainissement des eaux usées et pluviales***

La commune ne dispose d'aucun réseau d'assainissement des eaux usées.

Les hameaux disposent d'un réseau de collecte des eaux pluviales de voirie. Ces eaux sont ensuite rejetées directement dans le milieu naturel (fosssés, bois...) sans aucun traitement préalable.

#### ***4.5. Transports collectifs :***

Les transports scolaires sont organisés par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise pour les classes de maternelle, primaire et du collège.

Pour les classes de lycée, le transport scolaire est assuré par le syndicat scolaire de Sézanne.

Il n'y a pas d'autre transport collectif desservant le territoire communal.

#### ***4.6. Traitements des ordures ménagères***

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par la Communauté de Communes de la Brie Champenoise. Il a lieu une fois par semaine.

Le tri sélectif est appliqué au ramassage pour :

- les déchets ménagers ;
- les papiers et cartonnages ;
- les verres ;
- les corps creux.

Il n'y a pas de points d'apport volontaire, le tri s'effectuant au ramassage.

Le ramassage des monstres est organisé deux fois par an.

Pour les déchets encombrants, les habitants peuvent les amener à la déchetterie installée sur la commune de Montmirail au lieudit Maclaunay.

## **DEUXIEME PARTIE - OBJECTIFS D'AMENAGEMENT**

## **I COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME**

Le territoire de la commune de MECRINGES n'est pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale.

La commune n'est pas située dans un rayon de 15 kilomètres de proximité d'une agglomération de plus de 50000 habitants et n'est pas non plus incluse dans un périmètre de parc naturel.

Il n'est signalé aucun Projet d'Intérêt Général (P.I.G.) que l'urbanisme de la commune devrait prendre en compte.

Par conséquent, l'élaboration de la carte communale n'est soumise à aucune prescription particulière et ne nécessite pas de conformité avec un autre document d'urbanisme.

D'autre part, la commune n'est pas traversée par une voie classée à grande circulation qui pourrait engendrer des reculs des constructions.

## **II PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Il n'est pas signalé de Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) sur le territoire communal.

Les principales caractéristiques de l'environnement sont les suivantes :

- bois de MECRINGES ;
- massif forestier proche du Hameau de Le Chêne, sur le flan du coteau de la vallée du Petit Morin ;
- îlots boisés au sud du hameau de Hauchecourt, répartis sur l'ensemble du plateau de la Brie Champenoise ;
- massif boisés à l'extrémité sud du territoire, notamment le massif traversé par la route départementale 375 ;
- la vallée du Petit Morin avec des pâtures et peupleraies ;
- les terres agricoles du plateau de la Brie Champenoise, du coteau et de la vallée du Petit Morin.

La délimitation des zones urbaines ne touche à aucun massif boisé.

L'emprise de la zone urbaine sur les terres agricoles se limite pour l'essentiel, aux terres comprises entre des constructions distantes, le long des voies communales équipées de réseaux et sur une profondeur d'environ 30 mètres par rapport à la voie.

En dehors de ces emprises, les zones urbaines définies autour des constructions isolées sont limitées.

De cette manière il est possible d'aménager ou d'étendre de façon modérée les constructions existantes.

Mais les zones urbaines ne permettent pas un développement important de manière à préserver le milieu agricole et éviter la création de nouveaux hameaux.

## **III RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

### ***3.1 Risques naturels***

Sur le territoire de MECRINGES, il n'est signalé aucun risque d'inondation ou d'affaissement et effondrement de terrain.

### **3.2 Risques technologiques**

Aucune carrière autorisée n'est recensée sur le territoire communal.

La partie de territoire de la commune située au sud du parallèle 54gr30N, est couverte par la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite de VILLEPERDUE, qui a fait l'objet d'une extension par décret du 02 octobre 1992, étendue à 141,3 kilomètres carrés environ (la représentation du périmètre est matérialisée sur le plan des servitudes d'utilité publique).

L'extension de superficie est accordée pour la durée de validité de la concession restant à courir, soit jusqu'au 15 février 2037.

L'exploitant de cette concession est LUNDI Champagne.

Une installation relevant du régime de la déclaration au titre de la protection de l'environnement est recensée sur le territoire communal. Il s'agit de l'EARL NERET pour l'élevage de vaches laitières et allaitantes. Cependant, cette exploitation ne génère pas de périmètre d'isolement.

Deux exploitations sont recensées pour l'épandage d'effluents sur le territoire communal :

- JEZIERSKI Jacky à Les Essarts-lès-Sézanne pour vaches allaitantes ;
- GAEC des Landais à Montmirail pour vaches allaitantes.

## **IV PATRIMOINE ARCHITECTURAL**

Bien que l'église ne soit pas classée monument historique, elle présente cependant les caractéristiques suivantes :

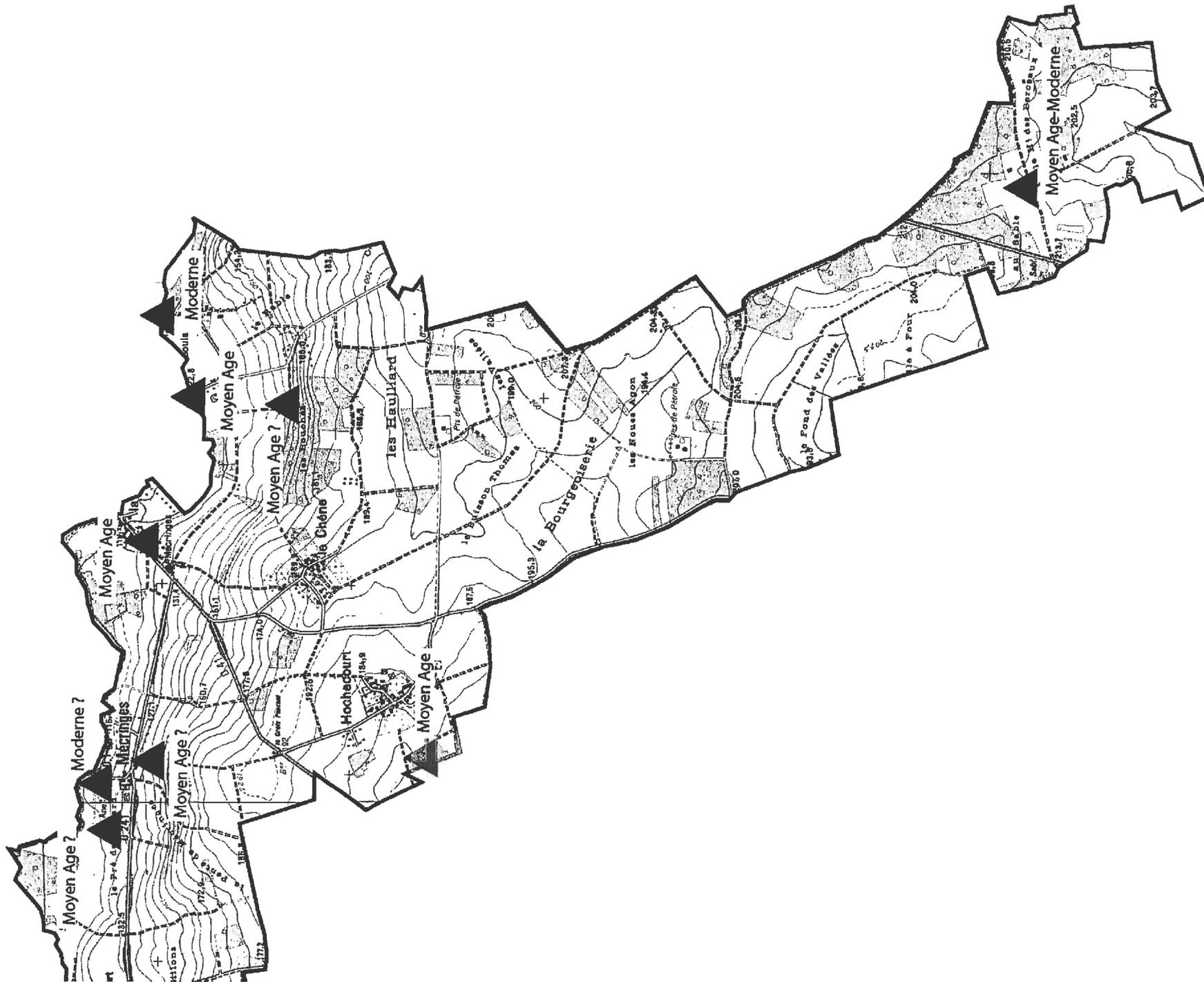
- une nef unique charpentée, transept et chevet plat voûtés avec fenêtres triflées du 13<sup>ème</sup> siècle, maître-autel ;
- boiseries et grille du chœur 18<sup>ème</sup> siècle ;
- statues 17<sup>ème</sup> siècle de Saint Fiacre, Saint Gervais et Saint Protais, Christ en croix du 18<sup>ème</sup> siècle et Vierge à l'enfant 15<sup>ème</sup> siècle.

Sites archéologiques :

Outre le centre ancien, neufs sites ou indices archéologiques ont été recensés et sont localisés sur la carte jointe ci-après.

Les textes qui constituent le cadre législatif et réglementaire de protection du patrimoine archéologique sont les suivants :

- Code du patrimoine (livre 1<sup>er</sup> – Titre 1<sup>er</sup> ; livre V – Titre II-III-IV) ;
- Article R111-3-2 du Code de l'Urbanisme (permis de construire et prescriptions d'ordre archéologique).



Carte communale de MECRINGES approuvée le 23/09/2005

## V LES OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

L'élaboration de la carte communale répond essentiellement à un souci de maîtriser le développement et l'implantation des constructions dans les zones actuellement urbanisées des hameaux.

Elle a pour avantage de définir clairement et sans équivoque les parties de territoire ouvertes à la construction.

Pour la partie actuellement urbanisée de la commune, la carte communale doit également permettre l'extension des constructions existantes en laissant un espace constructible suffisant autour de ces constructions.

Les principes retenus pour délimiter les différentes zones urbaines ont été les suivants :

- permettre la construction à l'intérieur des hameaux ;
- faciliter le développement des constructions existantes en laissant suffisamment d'espace dans la zone urbaine autour de ces constructions ;
- permettre le rattachement des constructions légèrement isolées des hameaux, en intégrant les espaces encore libres dans la zone urbaine ;
- limitation de la profondeur de la zone urbaine longeant les voies de manière à préserver l'espace agricole et éviter des constructions en drapeau ;
- utilisation rationnelle des réseaux existants, limitation de la zone urbaine aux secteurs pouvant être desservis par les réseaux existants.

En fonction de ces principes, la commune n'a pas donné suite à la demande de créer des possibilités de construire en limite de la commune de Rieux, près du hameau de Fontaine Armée. Bien que les réseaux existent, ceux-ci sont établis par la commune de Rieux. La desserte de constructions établies sur Mécringes par ces réseaux poserait des problèmes de gestion, d'autant plus que la commune de Rieux ne fait pas partie de la communauté de communes de la Brie Champenoise.

D'autre part, la commune ne souhaite pas qu'un nouveau hameau se crée sur son territoire quand bien même il serait attenant à celui de la commune voisine. La dispersion actuelle des constructions sur les six hameaux suffit à la complexité de gérer les voies de communications et réseaux.

### ***Le hameau de La Chaussée :***

La délimitation de la zone urbaine englobe la totalité des constructions existantes et les terrains attenants aux constructions lorsqu'ils en constituent une dépendance.

La zone urbaine est étendue de part et d'autre de la route départementale 41 de manière à permettre à terme la continuité des constructions entre le hameau et la mairie actuellement isolée.

Sur le côté sud de la route, la zone englobe des parcelles entières ayant accès sur la voie.

Pour le côté nord, la zone est définie sur une profondeur de trente mètres de manière à éviter plusieurs constructions successives établies l'une derrière l'autre en profondeur. La zone est limitée en longueur et n'atteint pas le carrefour entre la RD 41 et la RD 241, de manière qu'aucune construction ne vienne gêner la visibilité dans le carrefour.

Enfin, la zone englobe les bâtiments de la mairie.

#### ***Le hameau de Mécringes :***

La zone est fractionnée en deux parties. La première englobe l'église et la construction voisine en laissant pour celle-ci un espace de développement.

La seconde partie intègre un corps de ferme et les parcelles attenantes. Elle se prolonge de part et d'autre de la voie communale dite de « Mécringes à la Prairie » jusqu'à rejoindre les bâtiments de l'ancien moulin.

Sur le côté ouest, la zone ne s'étend pas jusqu'en face des constructions de l'ancien moulin pour éviter que des constructions ne s'établissent dans des terrains trop humides du fait de la proximité du Petit Morin.

De part et d'autre de la voie communale, la zone urbaine est définie sur une profondeur de 30 mètres pour éviter la multiplication de constructions établies les unes derrière les autres.

#### ***Hameau de Aucourt :***

La zone urbaine intègre les constructions existantes en les enserrant au plus près compte tenu du caractère humide des sols peu propice à un sain développement des constructions.

A l'entrée du hameau, en face des constructions existantes, la zone ouvre une petite superficie à la construction, ces terres étant moins sujettes à l'humidité des sols de la vallée.

#### ***Hameau de Hauchecourt :***

La zone ceinture la partie actuellement bâtie du hameau, tant en ce qui concerne les constructions anciennes que celles du lotissement situées à l'entrée nord du hameau.

Afin de permettre une liaison des constructions entre le lotissement et la partie ancienne du hameau, la zone urbaine est également définie le long de la voie communale n°6, depuis le lotissement jusqu'aux premières constructions du hameau. Elle s'étend de part et d'autre de la voie sur une profondeur de 30 mètres comme pour les autres hameaux.

Au sud du hameau, la zone urbaine est définie de manière à englober les dernières constructions du hameau, légèrement à l'écart de celui-ci. Sa forme doit permettre à terme d'avoir une continuité des constructions entre le hameau et ces constructions isolées. Lorsqu'elle n'englobe pas des parcelles entières, la zone est définie sur une profondeur de trente mètres par rapport à la voirie.

***Hameau de Le Chêne :***

La zone urbaine englobe les constructions existantes ainsi que les terrains libres placés entre celles-ci.

De petites extensions sont faites sur les terrains voisins des dernières constructions au nord et au sud du hameau.

***Hameau de Boulante :***

En plus de l'intégration des constructions existantes dans la zone urbaine, une extension est prévue à l'entrée ouest du hameau, le long de la voie communale n°8.

Cette extension s'étend sur une longueur d'environ 100 mètres de part et d'autre de cette voie sur une profondeur de 30 mètres.

Cette extension peut être faite grâce à la présence de tous les réseaux nécessaires à la desserte de nouvelles constructions.

La zone urbaine n'a pas d'incidence particulière sur l'environnement car elle reprend essentiellement les zones actuellement bâties de la commune. D'autre part, les espaces urbains sont suffisamment vastes pour permettre aux constructions d'avoir des systèmes individuels d'épuration des eaux usées.

La zone urbaine n'atteint pas les principaux éléments naturels de la commune constitués essentiellement par les massifs boisés et la vallée du Petit Morin.

L'emprise des différentes zones urbaines liées aux hameaux est particulièrement économe des terres agricoles, puisqu'elle reste uniquement en bordure des principales voies de communication où sont déjà implantées des constructions. Ainsi, l'extension en profondeur des constructions sur des terres agricoles n'est pas possible.